**MINISTERE DES DROITS DE L’HOMME REPUBLIQUE DU MALI**

 **------------------------ Un Peuple - Un But - Une Foi**

 **SECRETARIAT GENERAL --------------------------­**

 **------------------------**

**DECLARATION LIMINAIRE DE MAITRE KADIDIA SANGARE COULIBALY, MINISTRE DES DROITS DE L'HOMME, A L'OCCASSION DE LA PRESENTATION**

**DU 3e RAPPORT NATIONAL DU MALI**

**LORS DE LA 29e SESSION DE L’EXAMEN**

**PERIODIQUE UNIVERSEL**

**GENEVE,**

 **16 JANVIER 2018**

* **Monsieur le Président du Conseil des droits de l'Homme ;**
* **Messieurs les Représentants des Etats membres et observateurs ;**
* **Mesdames et Messieurs les représentants des organisations de la société civile ;**
* **Mesdames et Messieurs.**

Permettez-moi, tout d'abord, monsieur le président, de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour votre accession à la présidence du conseil et vous exprimer en même temps nos vœux de succès.

La présentation du rapport du Mali au titre du 3ème cycle de l’Examen Périodique Universel (EPU) intervient dans un contexte particulièrement difficile caractérisé par l’insécurité, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Avec l’appui de la Division : **«**Droits de l’Homme et Protection » de la MINUSMA, et l’Organisation Internationale de la Francophonie, le processus d’élaboration du présent rapport, caractérisé par l’inclusivité notamment la participation de la société civile, les institutions nationales des droits de l'Homme et les départements ministériels, a permis de procéder à un examen complet des mesures prises pour harmoniser la législation et les politiques nationales avec les instruments relatifs aux droits de l’Homme auxquels notre pays est partie, de mesurer les progrès accomplis dans la promotion et la protection des droits de l’Homme dans un contexte de crise, de repérer les problèmes et les lacunes dans ce domaine.

* **Monsieur le Président ;**
* **Honorables membres ;**
* **Mesdames et Messieurs.**

Le présent rapport expose l’évolution du contexte national en matière de promotion et de protection de droits de l’Homme durant ces cinq dernières années. Il présente et analyse l'évolution du cadre normatif et institutionnel,le suivi de la mise en œuvre des recommandations et des engagements issus de l’examen de 2013 ;les progrès et meilleures pratiques ainsi que les contraintes en matière de promotion et de protection des droits de l’homme. Il formule également une série de recommandations visant à soutenir le Mali dans son engagement vers le rétablissement de la sécurité sur l’ensemble du territoire national, l’assistance dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l’Homme et le retour définitif de la paix.

**Tout d’abord, s’agissant du cadre normatif et institutionnel,** il aété marqué par la relecture et l’adoption des textes législatifs et règlementaires au nombre desquels figurent la loi portant création de la Commission Nationale des Droits de l’Homme conformément aux principes de Paris et celle portant révision de la Constitution. Après consultation des forces vives de la Nation, le Président de la République a décidé de surseoir à l’organisation du référendum.

La Loi relative aux défenseurs des droits de l’Homme adoptée par l’Assemblée Nationale après la prise en compte de l’ensemble des préoccupations des organisations de défense des droits de l’Homme vient d’être promulguée. Cette loi définit clairement les droits et les devoirs des défenseurs des droits de l’Homme ainsi que les obligations de l’Etat en matière de leur protection.

Enfin, il faut souligner la création d’un ministère dédié exclusivement à la promotion et à la protection des droits de l’Homme.

**En matière d’administration de la justice,** le gouvernement a adopté un Programme d’urgence pour le renforcement du système judiciaire et la mise en œuvre de l’Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d’Alger.

Par ailleurs, s’agissant de la peine de mort, il faut souligner que le moratoire observé depuis les années 80 se poursuit ; aucune peine de mort n’a été exécutée. Celles qui ont été prononcées sont systématiquement commuées en condamnation à perpétuité.

**Dans le domaine de la lutte contre l’impunité,** des actions importantes ont été enregistrées notamment l’ouverture de procès de certains membres de la junte militaire qui ont perpétré un coup d’état en mars 2012, la condamnation par la Cour Pénale Internationale de Monsieur Ahmad Al Faqi Al Mahdi, pour crime de guerre au nord du Mali, la condamnation par la Cour d’Assises du Mali de monsieur Aliou Mahamane Touré, ex-commissaire islamique pour violations graves des droits de l’Homme, etc.

En outre, le gouvernement a pris des mesures aux fins de poursuivre les membres des forces de sécurité impliqués dans les cas d’abus de droits de l’Homme, et de soutenir la création d’une Commission d’Enquête Internationale pour mener des investigations sur les crimes de guerre, les crimes contre l’humanité, les crimes sexuels et autres violations graves du droit international des droits de l’Homme et du droit international humanitaire.

C’est ainsi que le ministère de la Justice a ouvert des enquêtes au niveau de toutes les régions dans lesquelles des cas de violation des droits de l’Homme ont été recensés par les organisations de défense des droits de l’Homme. Aussi, le Garde des Sceaux a t-il instruit aux Parquets Généraux de Bamako et de Mopti l’ouverture des enquêtes sur les faits reprochés aux Forces armées et à la sécurité d’Etat dans les différents rapports publiés. En outre, une Unité prévôtale évolue avec chaque compagnie dans les zones de conflit. Cette unité composée de gendarmes, officiers de police judiciaire, bien formés, a pour mission de veiller au respect des droits de l’Homme et du droit international humanitaire.

**En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale**, le gouvernement a initié la réforme du secteur de la sécurité (RSS) pour prendre en compte les enjeux et les défis liés à ces phénomènes. En outre, il a initié la loi d’orientation et de programmation militaire et la loi de programmation relative à la sécurité intérieure. Le gouvernement a également intensifié la formation et l’équipement des militaires et procédé à la mise en place d'un pôle judiciaire spécialisé et d’unités spécialisées de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Enfin, il a renforcé la collaboration entre les Forces armées maliennes (FAMA), la MINUSMA, BARKHANE et le G5 Sahel dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale.

**Dans le domaine de l’éducation**, il faut noter que de nombreux élèves du nord et du centre du Mali n’ont pas accès à l’école à cause de l’insécurité. Pour faire face à cette situation, le gouvernement du Mali a pris des mesures pour assurer le transfert des enfants de certaines localités de ces régions vers d’autres écoles et procéder à l’organisation des examens spéciaux à l’endroit de ces enfants. Il envisage de renforcer les mesures sécuritaires en cours suivant les lignes directrices des Nations Unies pour la protection des écoles et des universités durant les conflits armés.

**En ce qui concerne les droits de la femme et de l'enfant**, il faut noter que deux avant-projets de loi sont en cours d’élaboration: le premier est relatif aux violences basées sur le genre ; et le second à la protection de l’enfant. L’adoption de ces deux projets de textes permettra de supprimer les dispositions discriminatoires existantes dans le Code des Personnes et de la Famille, à incriminer les mutilations génitales féminines et les autres violences basées sur le genre.

Aussi, faut-il mentionner ici, les efforts immenses en cours pour lutter contre les pires formes de travail des enfants notamment l’utilisation des enfants dans la lutte armée.

Les cas d’enfants associés aux groupes armés sont pris en charge dans le cadre des activités de Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) qui constituent un volet capital aussi bien pour la stabilisation immédiate de notre pays que pour son développement à court moyen et long terme.

**En matière d’élaboration de rapport et de suivi des recommandations des organes de traités** des progrès importants ont été enregistrés avec la création du Comité de suivi de l’élaboration du rapport national de l’EPU en 2017[[1]](#footnote-1) à côté du Comité Interministériel d’Appui à l’Elaboration des Rapports Initiaux et Périodiques de mise en œuvre des Convention Internationales Ratifiées par le Mali (CIMERAP)[[2]](#footnote-2) mis en place depuis 2009.

Au titre du Programme de travail Gouvernemental pour le 1er semestre 2018, il est prévu la création d’un mécanisme unique pour l’élaboration de rapport et le suivi des recommandations des organes de traités qui collaborera étroitement avec la Direction Générale des droits de l’homme qui sera également créée.

Toutes ces actions enregistrées au cours de ces années écoulées traduisent la ferme volonté du Président de la République, Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, d’œuvrer pour la paix et la réconciliation nationale au Mali dans le strict respect des droits de l’Homme.

Toutefois, malgré ces efforts inlassables, le gouvernement malien fait face à d’énormes défis à relever dans un contexte de fragilité. En premier lieu, figure le problème de sécurité. Ensuite, apparaît le manque de moyens financiers. A ce niveau, comme le disent régulièrement certains acteurs humanitaires, **« …la crise humanitaire s’accentue mais devient une crise oubliée car la réponse à cette crise malienne est l’une des moins financées au monde »[[3]](#footnote-3).**

* **Monsieur le Président ;**
* **Honorables membres ;**
* **Mesdames et Messieurs.**

La période de référence soumise à votre examen a aussi été marquée au Malipar la tenue des élections présidentielles, législatives et municipales. Elle a enregistré également l’aboutissement du processus de négociation avec les groupes armés qui a conduit à la signature de l’Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015 à Bamako. Malgré, l’insécurité ambiante, la mise en œuvre de l’Accord a enregistré des avancées significatives. Le Comité de suivi de l’Accord (CSA) et le Comité National de Coordination de la mise en œuvre de l’Accord (CNCA), remplacé par le Haut représentant du Président de la République ont été mis en place pour faciliter la mise en œuvre et le suivi des engagements pris avec l’ensemble des parties prenantes.

Le gouvernement du Mali qui a consenti d’énormes investissements humains et financiers respectera tous ses engagements dans le cadre de l’application de l’Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d’Alger car convaincu qu’il n’y a pas d’alternative crédible à la voie pacifique de règlement durable de la crise.

Au regard du contexte marqué par les défis liés à la mise en œuvre de l’Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d’Alger, le Mali a d’énormes attentes en matière d’assistance technique et financière.

Les institutions nationales des droits de l’Homme et les organisations de la société civile méritent également une attention particulière en matière de renforcement des capacités et d’assistance technique au regard du rôle qu’elles sont appelées à jouer dans la promotion et la protection des droits de l’Homme.

* **Monsieur le Président ;**
* **Honorables membres ;**
* **Mesdames et Messieurs.**

Permettez-moi de saisir cette occasion que constitue la présentation du rapport du Mali dans le cadre du 3ème cycle de l’Examen Périodique Universel pour saluer, au nom du Gouvernement du Mali, les efforts inestimables déployés par la Communauté Internationale pour aider notre pays à sortir de cette crise multidimensionnelle qui l’a fortement ébranlé.

C’est le lieu de souligner l’excellente collaboration du gouvernement avec les Nations Unies à travers la Division «  Droits de l’Homme et Protection » de la MINUSMA et l’Expert indépendant sur la situation des droits de l’Homme au Mali, qui vient d’effectuer sa neuvième visite.

Le Mali est disposé à coopérer pleinement avec l’ensemble des procédures spéciales du Conseil des droits de l’Homme. Il s’engage à examiner avec diligence toute demande de visite qui lui serait adressée par les procédures spéciales.

En atteste les récentes invitations que le gouvernement a adressées à certains rapporteurs spéciaux à effectuer des visites au Mali notamment le rapporteur spécial sur les droits de l’homme des migrants et le rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l’homme et des libertés fondamentales dans la lutte anti-terroriste.

Le Mali réitère son attachement au mécanisme de l’Examen Périodique Universel, dont la contribution depuis sa création, a été d’un apport considérable pour la promotion et la protection des droits de l’Homme à travers le monde.

**Je vous remercie de votre très aimable attention.**

1. Décret N°2017-0800/PM-RM du 19 septembre 2017 portant création et modalités de fonctionnement du comité de suivi de l’élaboration du rapport national de l’Examen Périodique Universel. [↑](#footnote-ref-1)
2. Décret N°09-049/PM-RM du 12 février 2009 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Comité Interministériel d’Appui à l’Elaboration des Rapports Initiaux et Périodiques de mise en œuvre des Convention Internationales Ratifiées par le Mali. [↑](#footnote-ref-2)
3. Cf. Conclusion de la mission de l’expert indépendant sur la situation des droits de l’Homme au Mali, Monsieur Suliman BALDO, décembre 2017. [↑](#footnote-ref-3)